

MON PASSEPORT PRÉVENTION

TOUTES LES FORMATIONS ET
QUALIFICATIONS RELATIVES À LA SANTÉ ET À
LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL OBTENUES PAR UN
AGENT DANS UN SEUL ESPACE

C'EST QUOI ?

Outil numérique de ges-
tion des formations en
santé et sécurité au travail

QUAND ?

Mise en application
16/03/2026 mais période
probatoire du 16/03 au
30/09

LES FORMATIONS CONCERNÉES

Formations obligatoires encadrées par la réglementation :

- radioprotection
- FIMO/FCO
- prévention hyperbare

Formations pour des postes nécessitant une autorisation de l'employeur

- CACES
- habilitation électrique

Formations avec un objectif prévu par la réglementation :

- SST
- ATEX
- port des EPI

Formations répondant à une obligation de l'employeur

- prévention TMS, RPS et risque routier

QUEL BUT ?

Faciliter la circulation de l'information
Rationaliser la demande de formations

QUI LE RENSEIGNE ?

- organisme de formation
- employeur
- agent

QUELS DÉLAIS ?

6 mois pour les orga-
nismes de formation, ral-
longé de 3 mois pendant
la période probatoire -> à
partir de la date de déli-
vrance de l'attestation

LES FORMATIONS NON CONCERNÉES

- Formation de formateur
- Formation des membres d'instance
- Formation relative aux conditions d'exécution du travail (dispositifs de protection et de secours)
- Formation de préveteur

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE PAR ACTEURS

ORGANISMES DE FORMATION

28 avril 2025

Ouverture déclara-
tion des formations

1er septembre 2025 :
Début de l'obligation
de déclaration

1er août 2025

Décret détaillant la
liste des formations
éligibles et les délais
de déclaration

EMPLOYEURS

16 mars 2026

Ouverture déclara-
tion des formations
Vérification des don-
nées des organismes
de formation

TRAVAILLEURS

9 juillet 2026

Fin de dérogation
pour les gros orga-
nismes de formation
Ajout de nouvelles
fonctionnalités pour
l'import en masse
des données par
fichier

Ouverture déclara-
tion des formations
Consultation des
formations déclarées
par les employeurs
et les organismes de
formation